

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 30 mars 2022

Délibération N°2022-03-05

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

15 AVR. 2022

ARRIVÉE

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-deux
En exercice : 16	Le trente mars à dix-huit heures trente
Délégués présents : 6	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsseS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Suppléants (avec voix) : 1	
Suppléants (sans voix) : 0	
Pouvoirs : 3	
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 5	Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2022
Votes exprimés : 10	

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET (pouvoir à M. LAFOND), Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Odile MONTANT (pouvoir à M. LAFOND), Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS (pouvoir à Mme CECCON)

Délégués suppléants :

- *Avec voix :* Monsieur Rémi PONCET (suppléant de Mme GLANDUT)
- *Sans voix car titulaires présents :*

- **DELEGUES EXCUSES :** Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Jean PALLUD

DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312 1, qui prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour les collectivités de plus de 3500 habitants ;

VU la Délibération 2022-02-02 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;

VU les réalisations de l'exercice 2021 ;

VU le compte de gestion 2021 adressé par le Trésorier ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif 2022 ;

Monsieur le Président expose que le vote du budget primitif tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021, après approbation du compte administratif 2021 qui vient d'avoir lieu, de l'affectation des résultats qui vient d'être délibérée et de la reprise des restes à réaliser. Le Président rappelle que le budget est voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations ou chapitres pour la section d'investissement.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité :**

ADOpte le budget primitif du Syndicat de Rivières les UsseS de l'exercice 2022, en équilibre, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 269 451, 72 €	1 269 451, 72 €
INVESTISSEMENT	942 282, 91 €	942 282, 91 €

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	795 352,00 €	74 Dotations et participations	1 202 448,56 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	365 667,08 €	013 Remboursements sur charge	25 264,76 €
65 Autres charges de gestion courante	23 682,90 €	70 Produits des services	7 500,00 €
66 Charges financières (remboursement des intérêts)	1 500,00 €	75 Autres produits de gestion courante	2 700,00 €
67 Charges exceptionnelles	11 510,93 €	002 Excédents de fonctionnement reportés	11 068,11 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €		
Total dépenses réelles de l'exercice	1 197 712,91 €	Total recettes réelles de l'exercice	1 248 981,43 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations d'ordre entre section	71 738,81 €	042 Opérations d'ordre entre section	20 470,29 €
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)	0,00 €		
Total des dépenses d'ordre	71 738,81 €	Total des recettes d'ordre	20 470,29 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 269 451,72 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 269 451,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	10222 F.C.T.V.A	16 530,46 €
20 Immobilisations incorporelles	87 598,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	73 004,03 €
21 Immobilisations corporelles	270 488,00 €	13 Subventions d'investissement	115 680,07 €
23 Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	16 Emprunts	0,00 €
020 Dépenses imprévues	0,00 €		
45 Total des opérations pour compte de tiers	325 418,00 €	45 Total des opérations pour compte de tiers	419 913,15 €
Reste à réaliser exercice 2021	238 308,62 €	Reste à percevoir exercice 2021	80 111,80 €
001 Déficit d'investissement reporté		001 Excédent d'investissement reporté	165 304,59 €
Total dépenses réelles de l'exercice	921 812,62 €	Total recettes réelles de l'exercice	870 544,10 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 Opérations d'ordre entre section	20 470,29 €	040 Opérations d'ordre entre section	71 738,81 €
		021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	0,00 €
Total des dépenses d'ordre	20 470,29 €	Total des recettes d'ordre	71 738,81 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	942 282,91 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	942 282,91 €

APPROUVE le tableau des emplois tel que présenté en annexe du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MACHARD

